

**COMPTE-RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
en date du 15 JANVIER 2018 à 19 heures**

Etaient présents :

Gustave BOSQ – Monique GELLENS – Michel NORBERT – Christophe MATHERON – Olivier BERGERETTI – Sébastien MARTIN – Alain PIECQ – Rémi ALLEC – Yves SEARD – Daniel ROSSIGNOL
Absente excusée : Céline CONSTANS (pouvoir à D. ROSSIGNOL)

Secrétaire de séance : Monique GELLENS

ORDRE DU JOUR

- **DELIBERATION CLECT COMMUNAUTE DES COMMUNES DE SERRE PONCON (et non du Savinois Serre-Ponçon).**
- **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAVINES POUR LA CRECHE INTERCOMMUNALE**
- **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire accueille les participants et les remercie de leur présence.

Il souhaite ajouter une délibération concernant la mise à disposition de notre employé communal à la Régie de l'Assainissement. Accepté à l'unanimité.

Gustave BOSQ soumet à l'approbation du Conseil le compte rendu de la précédente réunion du 27 Novembre 2017. Approuvé à l'unanimité.

1 – DELIBERATION CLECT COMMUNAUTE DES COMMUNES DE SERRE PONCON
a) Décision budgétaire – Rapport définitif de la CLECT

Compte tenu de la nouvelle organisation territoriale de la République, de la création de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon, le Conseil Communautaire a approuvé le montant des attributions de compensation provisoires en date du 27.02.17 et présenté le rapport définitif de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) le 25.09.17.

Après discussions, **délibération est prise à l'unanimité par le Conseil.**

b) Rapport définitif de la CLECT – Révision libre des attributions de compensation

L'attribution de compensation pour 2017 est fixée à 24 476 € (et non 77869 – erreur de frappe) et susceptible annuellement de révision.

Délibération est également prise à l'unanimité.

2 – DELIBERATION POUR MISE A DISPOSITION DE NOTRE EMPLOYE COMMUNAL à la REGIE DE L'ASSAINISSEMENT

La compétence ASSAINISSEMENT revenant à la nouvelle COMCOM, une convention avec la Régie vient d'être établie concernant l'entretien courant de notre station par notre employé communal, Philippe BONNAFFOUX. La COMCOM versera pour cette mise à disposition 2 862 € par an.

Tous les gros travaux éventuels seront bien sûr à charge de la Régie.

Cet accord prend effet à compter du 1^{er} JANVIER 2018.

Délibération est prise à l'unanimité.

... / ...

3 – CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE SAVINES POUR LA CRECHE INTERCOMMUNALE

Une convention relative à la mutualisation de la structure multi-accueil de Savines a été signée par tous les Maires de l'ancienne Communauté des Communes du Savinois avec la commune de Savines le Lac. Elle garantit l'accueil des enfants de nos communes et est établie pour une durée de 30 ans.

4 – QUESTIONS DIVERSES

a) Projet bâtiments communaux (PAP) : Gustave BOSQ propose une réunion informelle concernant ce projet ; compte tenu de l'emploi du temps de chacun, il est décidé de se réunir en Mairie, le Lundi 22 JANVIER à 19 Heures.

b) Réunion le vendredi 19 JANVIER à 10 heures à la Préfecture – RTE : Gustave BOSQ est pris par ailleurs mais souhaiterait une présence : Michel NORBERT se propose d'y assister avec Christophe MATHERON, si ce dernier peut se libérer.

c) Réunion GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), ce mardi 16 Janvier. Alain PIECQ délégué à cette commission y participera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures.
